



CAF 7037
Version: 9.0
Date de Révision: 10.12.2018

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 Annexe II

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit:

Nom du produit: CAF 7037

N° de produit: PRCO90007605

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Utilisations identifiées: Réalisation de joints, étanchéités et collages divers.

Usages déconseillés: Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Fabricant:

Elkem Silicones France SAS
1-55 rue des Frères PERRET
F-69 192 SAINT FONTS Cedex

Téléphone: +33 (0) 4 72 73 74 75

Télécopie: +33 (0) 4 72 73 75 99

E-mail: fds.sil@elkem.com

Fournisseur:

Service Chimie
5 Place de l'Eglise
77400 - Saint Thibault des Vignes

Téléphone: +33 (0) 1 64 30 89 22

Télécopie: +33 (0) 1 64 30 87 49

1.4 Numéro d'appel d'urgence: CHEMTREC France (24h) : +(33)-975181407 / National Poison Centre : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit a été classé selon la législation en vigueur.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Dangers pour la Santé

Lésions oculaires graves	Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisateur de la peau	Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Cancérogénicité	Catégorie 2	H351: Susceptible de provoquer le cancer.

2.2 Éléments d'Étiquetage

Contient:

Butan-2-one O,O',O''-(vinylsilyldi)trioxime
Butanone oxime



Mention d'Avertissement:

Danger



CAF 7037
Version: 9.0
Date de Révision: 10.12.2018

Déclaration(s) de risque:	H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H318: Provoque de graves lésions des yeux. H351: Susceptible de provoquer le cancer.
Conseils de Prudence Prévention:	P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Intervention:	P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P333+P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P308+P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Résumé des dangers

Dangers Physiques:	Pas de recommandations spécifiques.
Dangers pour la Santé Inhalation:	Aucun symptôme spécifique constaté.
Contact oculaire:	Irritant pour les yeux.
Contact avec la Peau:	Peut entraîner une sensibilisation par contact cutané.
Ingestion:	Contient une substance qui peut être cancérogène par ingestion.
Autres dangers pour la santé:	Aucune autre information notée.
Dangers pour L'environnement:	Non considéré comme dangereux pour l'environnement.

2.3 Autres dangers Remplit les critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) Remplit les critères vPvB

Substance(s) formée(s) dans les conditions d'utilisation:

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N°CE	N° d'enregistrement REACH	Notes
Butanone oxime	<4,5%	96-29-7		01-2119539477-28-XXXX	#

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Informations générales: Mélange de Polyorganosiloxanes, charges, additifs.

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N°CE	N° d'enregistrement REACH	facteurs M:	Notes


CAF 7037

Version: 9.0

Date de Révision: 10.12.2018

Butan-2-one O,O',O''-(vinylsilyldyne)trioxime	3 - <5%	2224-33-1	218-747-8	01-2119987099-18-XXXX	Aucune information disponible.	
Butanone oxime	1 - <3%	96-29-7	202-496-6	01-2119539477-28-XXXX	Aucune information disponible.	#
Decamethylcyclopentasiloxane	0,1 - <1%	541-02-6	208-764-9	01-2119511367-43-0003	Aucune information disponible.	vPvB
Dodecamethylcyclohexasiloxane	0,1 - <1%	540-97-6	208-762-8	01-2119517435-42-0002	Aucune information disponible.	vPvB
Octamethylcyclotetrasiloxane	0,1 - <1%	556-67-2	209-136-7	01-2119529238-36-0002	Aucune information disponible.	# PBT vPvB
Dibutyltin di(acetate)	0,01 - <0,25%	1067-33-0	213-928-8	01-2119634587-29-XXXX	Aucune information disponible.	#

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

Classification

Désignation chimique	Classification	Notes
Butan-2-one O,O',O''-(vinylsilyldyne)trioxime	Eye Dam. 1 H318; Skin Sens. 1B H317; STOT RE 2 H373;	Aucune information disponible.
Butanone oxime	Carc. 2 H351; Acute Tox. 4 H312; Eye Dam. 1 H318; Skin Sens. 1 H317;	Aucune information disponible.
Decamethylcyclopentasiloxane	Aucun connu.	Aucune information disponible.
Dodecamethylcyclohexasiloxane	Aucun connu.	Aucune information disponible.
Octamethylcyclotetrasiloxane	Flam. Liq. 3 H226; Repr. 2 H361f; Aquatic Chronic 4 H413;	Aucune information disponible.
Dibutyltin di(acetate)	Skin Corr. 1B H314; Eye Dam. 1 H318; Skin Sens. 1B H317; Muta. 2 H341; Repr. 1B H360FD; STOT SE 1 H370; STOT RE 1 H372; Aquatic Acute 1 H400; Aquatic Chronic 1 H410;	Aucune information disponible.

CLP: Règlement n° 1272/2008

Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté dans la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours
Généralités:

Consulter un médecin en cas de symptômes. Ranger les vêtements contaminés dans un récipient fermé jusqu'à l'élimination ou la décontamination.

3/17



CAF 7037

Version: 9.0

Date de Révision: 10.12.2018

4.1 Description des premiers secours

Inhalation:	Se rendre à l'air frais et rester au repos.
Contact avec la Peau:	Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver au savon et à l'eau.
Contact oculaire:	En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment avec de l'eau propre. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes.
Ingestion:	Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Aucun connu.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Dangers:	Pas de recommandations spécifiques.
Traitement:	Pas de recommandations spécifiques.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Dangers d'Incendie Généraux:	Pas de recommandations spécifiques.
5.1 Moyens d'extinction Moyens d'extinction appropriés:	En cas d'incendie, utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone ou de la poudre sèche.
Moyens d'extinction inappropriés:	En cas d'incendie, ne jamais utiliser d'eau.
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	Pour plus d'informations, se reporter au §10: "Stabilité et Réactivité".
5.3 Conseils aux pompiers Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les récipients.
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:	Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:**

6.1.1 Pour les non-secouristes:	Porter un équipement de protection individuelle. Ne pas respirer les vapeurs. Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Ventiler la zone.
6.1.2 Pour les secouristes:	Aucune information disponible.
6.2 Précautions pour la Protection de l'Environnement:	Recueillir le produit répandu. Ne pas rejeter à l'égout, dans les cours d'eau ou dans les sols.


CAF 7037

Version: 9.0

Date de Révision: 10.12.2018

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Les récipients contenant la matière déversée doivent être correctement étiquetés avec mention du contenu et les symboles de danger appropriés. Les récipients doivent être fermés hermétiquement. Absorber le produit avec du sable ou un autre absorbant inerte. Pour nettoyer le sol ou les objets, souillés par ce produit, utiliser un solvant approprié.(cf. : § 9). Nettoyer la zone à grande eau. Incinérer dans une chambre de combustion appropriée.

6.4 Référence à d'autres sections:

Attention : les surfaces contaminées peuvent être glissantes. Pour l'élimination des déchets, voir la Section 13 de la FDS.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage
7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Prévoir une ventilation suffisante pour ne pas dépasser les limites d'exposition en vigueur.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Éviter tout rejet à l'égout, dans les cours d'eau ou dans le sol. Conserver dans le récipient d'origine hermétiquement fermé. Conserver dans un endroit frais et sec équipé d'une ventilation appropriée. Tenir à l'écart de substances incompatibles, de flammes nues et de hautes températures. Éviter tout contact avec des agents comburants. Vulcanise à température ambiante au contact de l'air humide. Pour plus d'informations, se reporter au §10: "Stabilité et Réactivité". Récipients appropriés : Fûts en acier avec revêtement en résine époxy.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1 Paramètres de Contrôle
Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Désignation chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Butanone oxime	STEL	3 ppm	UE. Directive 98/24/CE: concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail, Annexe 1, listes des valeurs limites contraignantes d'exposition professionnelle
	TWA	10 ppm	
Octamethylcyclotetrasiloxane	VME	10 ppm 120 mg/m3	
Dibutyltin di(acétate) - en Sn	VLE	0,2 mg/m3	La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques (01 2008)
	VME	0,1 mg/m3	

Valeurs limites d'exposition professionnelle supplémentaires dans les conditions d'utilisation

Désignation chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Butanone oxime	STEL	3 ppm	UE. Directive 98/24/CE: concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail, Annexe 1, listes des valeurs limites contraignantes d'exposition professionnelle



CAF 7037

Version: 9.0

Date de Révision: 10.12.2018

	TWA	10 ppm	UE. Directive 98/24/CE: concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail, Annexe 1, listes des valeurs limites contraignantes d'exposition professionnelle
--	-----	--------	---

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles Techniques Appropriés:

Assurer une ventilation efficace. Respecter les valeurs limites et réduire au minimum le risque d'inhalation de vapeurs. Utiliser des mesures d'ingénierie pour réduire la contamination de l'air au niveau d'exposition permis.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales:

Fournir une ventilation suffisante durant les opérations qui conduisent à la formation de vapeurs.

Protection des yeux/du visage:

Lunettes de sécurité.

Protection de la peau

Protection des Mains:

Matière: Les gants en caoutchouc sont recommandés.

Autres:

Les bonnes pratiques d'hygiène industrielle préconisent de minimiser le contact cutané. Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec la peau.

Protection respiratoire:

Si la ventilation est insuffisante, une protection respiratoire appropriée doit être disponible.

Mesures d'hygiène:

Assurer l'accès à une douche oculaire et à une douche de sécurité.

Contrôles

environnementaux:

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État:	Pâte
Forme:	Aucune information disponible.
Couleur:	Rouge
Odeur:	Ethérée.
Seuil olfactif:	Aucune information disponible.
pH:	Non applicable
Point de fusion:	Aucune information disponible.
Point d'ébullition:	Aucune information disponible.
Point d'éclair:	> 150 °C (Coupelle fermée selon norme Afnor T 60103.)
Taux d'évaporation:	Aucune information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz):	Aucune information disponible.
Limite supérieure d'inflammabilité (%):	Aucune information disponible.
Limite inférieure d'inflammabilité (%):	Aucune information disponible.
Pression de vapeur:	Aucune information disponible.
Tension de vapeur (air = 1):	Aucune information disponible.
Densité:	Approximatif 1,1 kg/dm ³ (20 °C)
Solubilités	


CAF 7037

Version: 9.0

Date de Révision: 10.12.2018

Solubilité dans l'eau:	Pratiquement insoluble
Solubilité (autre):	Acetone.: Très peu soluble. Ethanol.: Très peu soluble. Hydrocarbures aliphatiques.: Dispersible Hydrocarbures aromatiques.: Dispersible Solvants chlorés.: Dispersible
Coefficient de partition (n-octanol/eau):	Aucune information disponible.
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune information disponible.
Température de décomposition:	Aucune information disponible.
Viscosité:	Approximatif 50 mm ² /s (25 °C)
Propriétés explosives:	Aucune information disponible.
Propriétés comburantes:	D'après les données sur les composants N'est pas considéré comme comburant. (évaluation par relation structure-activité)

9.2 AUTRES INFORMATIONS: Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:	Vulcanise à température ambiante au contact de l'air humide.
10.2 Stabilité Chimique:	Stable à température ambiante sans contact avec l'air.
10.3 Possibilité de Réactions Dangereuses:	Aucune information disponible.
10.4 Conditions à Éviter:	Aucune autre information notée.
10.5 Matières Incompatibles:	Combustibles forts. Eau.
10.6 Produits de Décomposition Dangereux:	La décomposition thermique ou la combustion peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Silice amorphe. Pendant son utilisation ou au contact avec de l'eau, peut générer des substances dangereuses.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation:	Aucune information disponible.
Ingestion:	Aucune information disponible.
Contact avec la Peau:	Aucune information disponible.
Contact oculaire:	Aucune information disponible.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

Toxicité aiguë:

Ingestion:

Produit: Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Contact avec la peau:


CAF 7037

Version: 9.0

Date de Révision: 10.12.2018

Produit: Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Inhalation:

Produit: Composition/Renseignements sur les ingrédients

Substance(s) spécifiée(s):

2-butanone-oxime; LC 50 (Rat, Femelle, mâle, 4 h): > 13,2 mg/l Vapeur
éthylméthylcétoxime

décaméthylcyclopentasiloxane LC 50 (Rat): 8,67 mg/l

octaméthylcyclotétrasiloxane LC 50 (Rat, 4 h): > 36 mg/l

Toxicité à dose répétée:

Produit: Composition/Renseignements sur les ingrédients

Substance(s) spécifiée(s):

Butan-2-one O,O',O''-(vinylsilylidène)trioxime
NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(Femelle, mâle), Ingestion): 10 mg/kg Méthode: OECD 422
LOAEL (Dose la plus faible avec effet toxique observé) (Rat(Femelle, mâle), Ingestion): 50 mg/kg Résultats obtenus sur un produit similaire

2-butanone-oxime; NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(Mâle), dans l'eau): 25 mg/kg Méthode: According to a standardised method.
éthylméthylcétoxime NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(Femelle), dans l'eau): 30 mg/kg Méthode: According to a standardised method.
NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(Femelle, mâle), Inhalation – vapeurs): 0,09 mg/l Méthode: OECD 412

décaméthylcyclopentasiloxane NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat, Ingestion): >= 1 000 mg/kg
NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat, Inhalation – vapeurs): >= 2,42 mg/l
NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat, Contact avec la peau): >= 1 600 mg/kg

dodécaméthylcyclohexasiloxane NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat, Ingestion): >= 1 000 mg/kg Méthode: OECD 422
NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat, Inhalation – vapeurs): 0,0182 mg/l Méthode: OECD 413

octaméthylcyclotétrasiloxane NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat, Inhalation): 1,820 mg/l Méthode: OECD 453
NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Lapin, Contact avec la peau): 960 mg/kg Méthode: OECD 411

Dibutyltin di(acétate) NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(Femelle, mâle), Ingestion): 0,3 - 0,4 mg/kg Méthode: According to a standardised method. Résultats obtenus sur un produit similaire

Corrosion ou Irritation de la Peau:

Produit: Composition/Renseignements sur les ingrédients

Substance(s) spécifiée(s):



CAF 7037

Version: 9.0

Date de Révision: 10.12.2018

Butan-2-one O,O',O''-(vinylsilyldyne)trioxime	OECD 404 (Lapin) : Non irritant
2-butanone-oxime; éthylméthylcétoxime	Lapin, 24 h : Non irritant Occlusion (cutané)
décaméthylcyclopentasiloxane	Lapin : Non irritant
dodécaméthylcyclohexasiloxane	OECD 404 (Lapin) : Non irritant
octaméthylcyclotétrasiloxane	Lapin, 24 h : Non irritant
Dibutyltin di(acetate)	OECD 431 (EPISKIN reconstituted human epidermis model) : Corrosif

Blessure ou Irritation Grave des Yeux:

Produit: Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée:

Produit:	Composition/Renseignements sur les ingrédients
Substance(s) spécifiée(s): Butan-2-one O,O',O''-(vinylsilyldyne)trioxime	According to a standardised method. (CobayeSensibilisateur de la peau) : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.Résultats obtenus sur un produit similaire
2-butanone-oxime; éthylméthylcétoxime	OECD 406 (Cobaye) : Peut provoquer une allergie cutanée.
décaméthylcyclopentasiloxane	N'est pas un sensibilisateur cutané.
dodécaméthylcyclohexasiloxane	OECD 406 (Cobaye) : N'est pas un sensibilisateur cutané.
octaméthylcyclotétrasiloxane	Cobaye : N'est pas un sensibilisateur cutané.
Dibutyltin di(acetate)	OECD 406 (Cobaye) : Peut provoquer une allergie cutanée.Résultats obtenus sur un produit similaire



CAF 7037

Version: 9.0

Date de Révision: 10.12.2018

Mutagenicité des Cellules Germinales:

In vitro:

Produit:	Composition/Renseignements sur les ingrédients
Substance(s) spécifiée(s):	
Butan-2-one O,O',O''-(vinylsilyldyne)trioxime	Bactéries (OECD 471): Aucun effet mutagène. Aberration chromosomique (OECD 473): Mutagène.
2-butanone-oxime; éthylméthylcétoxime	Bactéries (OECD 471): Aucun effet mutagène.
décaméthylcyclopentasiloxane	Aberration chromosomique : Aucun composant mutagène identifié. Bactéries : Aucun composant mutagène identifié.
dodécaméthylcyclohexasiloxane	Mouse lymphoma cells (OECD 476): négatif avec et sans activation métabolique Bactéries (OECD 471): négatif avec et sans activation métabolique
octaméthylcyclotétrasiloxane	Bactéries : Aucun composant mutagène identifié. Aberration chromosomique : Aucun composant mutagène identifié. Les mutations génétiques In vitro sont testées sur des cellules de mammifères : : Aucun composant mutagène identifié.

In vivo:

Produit:	Composition/Renseignements sur les ingrédients
Substance(s) spécifiée(s):	
Butan-2-one O,O',O''-(vinylsilyldyne)trioxime	(OECD 474)Aucun effet mutagène.
2-butanone-oxime; éthylméthylcétoxime	Aberration chromosomique (According to a standardised method.): Aucun effet mutagène.
décaméthylcyclopentasiloxane	Pas d'effet attendu.
dodécaméthylcyclohexasiloxane	Test du micronoyau sur érythrocytes de mammifères (OECD 474): Aucun effet mutagène.
octaméthylcyclotétrasiloxane	Pas d'effet attendu.
Dibutyltin di(acetate)	(OECD 474)Résultats obtenus sur un produit similaireMutagène.

Cancérogénicité:

Produit:	Composition/Renseignements sur les ingrédients
Substance(s) spécifiée(s):	
octaméthylcyclotétrasiloxane	Rat (, Femelle, mâle, Inhalation): (OECD 453) Pas d'effet attendu.

Toxicité pour la reproduction:

Produit:	Composition/Renseignements sur les ingrédients
Substance(s) spécifiée(s):	


CAF 7037

Version: 9.0

Date de Révision: 10.12.2018

dodécaméthylcyclohexasiloxane Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

octaméthylcyclotétrasiloxane Susceptible de nuire à la fertilité.

Dibutyltin di(acetate) Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Toxicité pour la reproduction (fertilité):
Produit:

Composition/Renseignements sur les ingrédients

Substance(s) spécifiée(s):

Butan-2-one O,O',O''-(vinylsilyldi)trioxime

Rat Femelle, mâle (Ingestion): NOAEL (parent): ≥ 250 mg/kg NOAEL (F1):NOAEL (F2): Méthode: OECD 422

2-butanone-oxime; éthylméthylcétoxime

Rat Femelle, mâle (Ingestion): NOAEL (parent): ≥ 200 mg/kg NOAEL (F1): ≥ 200 mg/kg NOAEL (F2): Méthode: According to a standardised method.

décaméthylcyclopentasiloxane

Etude de fertilité sur 2 générations Rat (Inhalation): NOAEL (parent): 3,64 mg/l NOAEL (F1):Aucun(e). NOAEL (F2): Aucun(e). Méthode: OECD 416

dodécaméthylcyclohexasiloxane

Test de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement. Rat (Gavage (voie orale)): NOAEL (parent): $\geq 1\ 000$ mg/kg NOAEL (F1): $\geq 1\ 000$ mg/kg NOAEL (F2): Méthode: OECD 422

octaméthylcyclotétrasiloxane

Etude de fertilité sur 2 générations Rat (Inhalation): NOAEL (parent): 3,64 mg/l NOAEL (F1):Aucun(e). NOAEL (F2): Aucun(e). Méthode: OECD 416

Dibutyltin di(acetate)

Rat (Ingestion): NOAEL (parent): 30 mg/kg NOAEL (F1):NOAEL (F2): Méthode: OECD 421

Toxicité pour le développement (Téatogénicité):
Produit:

Composition/Renseignements sur les ingrédients

Substance(s) spécifiée(s):

2-butanone-oxime; éthylméthylcétoxime

Rat (Ingestion): NOAEL (terato): 600 mg/kg NOAEL (mater): Méthode: OECD 414

dodécaméthylcyclohexasiloxane

Lapin NOAEL (terato): $\geq 1\ 000$ mg/kg NOAEL (mater): $\geq 1\ 000$ mg/kg Méthode: OECD 414 Rat NOAEL (terato): $\geq 1\ 000$ mg/kg NOAEL (mater): $\geq 1\ 000$ mg/kg Méthode: OECD 414

octaméthylcyclotétrasiloxane

Rat (Inhalation): NOAEL (terato): $> 6,066$ mg/l NOAEL (mater): 3,640 mg/l Méthode: OECD 414



CAF 7037

Version: 9.0

Date de Révision: 10.12.2018

Dibutyltin di(acetate) Rat (Ingestion): NOAEL (terato): 5 mg/kg NOAEL (mater): 1 mg/kg
Méthode: OECD 414

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique:

Produit: Composition/Renseignements sur les ingrédients
Substance(s) spécifiée(s):
 Butan-2-one O,O',O''- (vinylsilyldyne)trioxime Non classé
 dodécaméthylcyclohexasiloxane Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 Dibutyltin di(acetate) Ingestion: thymus - Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées:

Produit: Composition/Renseignements sur les ingrédients
Substance(s) spécifiée(s):
 Butan-2-one O,O',O''- (vinylsilyldyne)trioxime Ingestion: Sang/système hématologique, Système cardiovasculaire - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 2-butanone-oxime; éthylméthylcétoxime Non classé
 dodécaméthylcyclohexasiloxane Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 Dibutyltin di(acetate) Ingestion: thymus - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Risque d'Aspiration:

Produit: Aucune information disponible.
Substance(s) spécifiée(s):
 octaméthylcyclotétrasiloxane Pas d'effet attendu.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Informations générales: Non applicable

12.1 Toxicité:
Toxicité aiguë:
Poisson:

Produit: Composition/Renseignements sur les ingrédients

Substance(s) spécifiée(s):

Butan-2-one O,O',O''- (vinylsilyldyne)trioxime LC 50 (Poisson, 96 h): 55 000 mg/l

2-butanone-oxime; éthylméthylcétoxime LC 50 (Oryzias latipes, 96 h): > 100 mg/l

octaméthylcyclotétrasiloxane LC 50 (Oncorhynchus mykiss, 96 h): >= 0,022 mg/l


CAF 7037

Version: 9.0

Date de Révision: 10.12.2018

Dibutyltin di(acetate) LC 50 (Oryzias latipes, 48 h): 3,76 mg/l

Invertébrés Aquatiques:
Produit:

Composition/Renseignements sur les ingrédients

Substance(s) spécifiée(s):

Butan-2-one O,O',O''-
(vinylsilyldyne)trioxime

CE50 (48 h): 17 168 mg/l

2-butanone-oxime;
éthylméthylcétoxime

CE50 (Cladocère (Daphnia magna), 48 h): 201 mg/l

octaméthylcyclotérasiloxane

CE50 (Cladocère (Daphnia magna), 48 h): > 0,015 mg/l

Dibutyltin di(acetate)

CE50 (Cladocère (Daphnia magna), 48 h): 1,4 mg/l

Toxicité chronique:
Poisson:
Produit:

Composition/Renseignements sur les ingrédients

Substance(s) spécifiée(s):

2-butanone-oxime;
éthylméthylcétoxime

NOEC (Oryzias latipes, 14 jr): 50 mg/l

décaméthylcyclopentasiloxane

NOEC (Oncorhynchus mykiss, 90 jr): \geq 0,014 mg/l

octaméthylcyclotérasiloxane

NOEC (Oncorhynchus mykiss, 93 jr): \geq 0,0044 mg/l

Invertébrés Aquatiques:
Produit:

Composition/Renseignements sur les ingrédients

Substance(s) spécifiée(s):

Butan-2-one O,O',O''-
(vinylsilyldyne)trioxime

NOEC (Cladocère (Daphnia magna), 21 jr): \geq 100 mg/l Résultats
obtenus sur un produit similaire

2-butanone-oxime;
éthylméthylcétoxime

NOEC (Cladocère (Daphnia magna), 21 jr): \geq 100 mg/l

dodécaméthylcyclohexasiloxane

NOEC (Cladocère (Daphnia magna), 21 jr): \geq 0,0046 mg/l

octaméthylcyclotérasiloxane

NOEC (Cladocère (Daphnia magna), 21 jr): 0,015 mg/l

Toxicité pour les plantes aquatiques:
Produit:

Composition/Renseignements sur les ingrédients

Substance(s) spécifiée(s):

Butan-2-one O,O',O''-
(vinylsilyldyne)trioxime

CE50 (Algue, 96 h): 1 429 mg/l

2-butanone-oxime;
éthylméthylcétoxime

CE50 (Algues vertes, 72 h): 11,8 mg/l

NOEC (Algues vertes, 72 h): 2,56 mg/l

dodécaméthylcyclohexasiloxane

NOEC (Algues (Pseudokirchneriella subcapitata), 72 h): \geq 0,002 mg/l
CE50 (Algues (Pseudokirchneriella subcapitata), 72 h): > 0,002 mg/l


CAF 7037

Version: 9.0

Date de Révision: 10.12.2018

octaméthylcyclotétrasiloxane	CE50 (Algues vertes, 96 h): > 0,022 mg/l
Dibutyltin di(acetate)	CE50 (Skeletonema costatum, 72 h): 0,035 mg/l eau de mer

12.2 Persistance et Dégradabilité:

Biodégradation:

Produit:	Composition/Renseignements sur les ingrédients
Substance(s) spécifiée(s):	
Butan-2-one O,O',O"- (vinylsilylidyne)trioxime	0 % (28 jr, OECD 301 A) Le produit n'est pas biodégradable. Résultats obtenus sur un produit similaire
2-butanone-oxime; éthylméthylcétoxime	70 % (18 jr, OECD 302 B) Intrinsèquement biodégradable
décaméthylcyclopentasiloxane	0,14 % (28 jr) Le produit n'est pas facilement biodégradable.
dodécaméthylcyclohexasiloxane	4,5 % (28 jr, OECD 310) Le produit n'est pas facilement biodégradable.
octaméthylcyclotétrasiloxane	3,7 % (29 jr) Le produit n'est pas considéré comme étant facilement biodégradable.
Dibutyltin di(acetate)	23 % (39 jr, OECD 301 F) Résultats obtenus sur un produit similaire Le produit n'est pas facilement biodégradable.

Rapport DBO/DCO:

Produit:	Aucune information disponible.
-----------------	--------------------------------

12.3 Potentiel de Bioaccumulation:

Produit:	Composition/Renseignements sur les ingrédients
Substance(s) spécifiée(s):	
Butan-2-one O,O',O"- (vinylsilylidyne)trioxime	Poisson, Facteur de Bioconcentration (BCF): 2,5 (OECD 305) Résultats obtenus sur un produit similaire
2-butanone-oxime; éthylméthylcétoxime	Cyprinus carpio, Facteur de Bioconcentration (BCF): 2,5 - 5,8 (OECD 305)
décaméthylcyclopentasiloxane	Pimephales promelas, Facteur de Bioconcentration (BCF): 7 060
dodécaméthylcyclohexasiloxane	Pimephales promelas, Facteur de Bioconcentration (BCF): 2 860 (OECD 305) Présente un risque de bioaccumulation.
octaméthylcyclotétrasiloxane	Pimephales promelas, Facteur de Bioconcentration (BCF): 12 400

12.4 Mobilité dans le Sol:	Aucune information disponible.
-----------------------------------	--------------------------------

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:	Composition/Renseignements sur les ingrédients
--	--



CAF 7037

Version: 9.0

Date de Révision: 10.12.2018

décaméthylcyclopentasiloxane	Remplit les critères vPvB	REACH (1907/2006) Ax XIII
dodécaméthylcyclohexasiloxane	Remplit les critères vPvB	REACH (1907/2006) Ax XIII
octaméthylcyclotétrasiloxane	Remplit les critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique), Remplit les critères vPvB	REACH (1907/2006) Ax XIII

12.6 Autres Effets Néfastes: Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Informations générales: L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de contraintes et de prescriptions locales, relatives à l'élimination, le concernant.

Méthodes d'élimination

Instructions pour l'élimination: Éliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination des déchets appropriée conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination. Incinérer.

Emballages Contaminés: Les emballages contaminés doivent être vides autant que possible. Éliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination des déchets appropriée conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination. Après nettoyage, recycler ou éliminer dans un site autorisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Cette matière n'est pas soumise à la réglementation sur les transports.

AUTRES INFORMATIONS: Aucune prescription particulière.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC: Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements: aucune

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.



CAF 7037

Version: 9.0

Date de Révision: 10.12.2018

Statut aux inventaires:

AICS:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.
DSL:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.
EU INV:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.
ENCS (JP):	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.
IECSC:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.
KECI (KR):	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.
PICCS (PH):	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.
Liste TSCA:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.
NZIOC:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.
TCSI:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Informations de révision:** Sans objet.**Références**

PBT	PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.
vPvB	vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

Abréviations ou acronymes de la légende:

Aucune information disponible.

Principales références de la littérature et sources de données:

Aucune information disponible.

Texte des mentions H dans les sections 2 et 3

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Informations de formation: Aucune information disponible.**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.**

Eye Dam. 1, H318
Skin Sens. 1, H317
Carc. 2, H351

Date de Publication: 10.12.2018**FDS n°:**

**CAF 7037**

Version: 9.0

Date de Révision: 10.12.2018

Avis de non-responsabilité:

Les informations fournies sont basées sur des données disponibles pour le produit, les composants du produit et des produits semblables. Elles sont données de bonne foi.

Les informations doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité des travailleurs et l'environnement.